



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE VAL-D'ARC

DELIBERATION 22-057

L'an deux mil vingt-deux et le sept octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de réunion de la commune déléguée d'Aiguebelle, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	30/09/2022
En exercice : 23	Date d'affichage :	30/09/2022
Présents : 18		
Votants :		

Présents : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - DELWAL Jean-Luc -- GACHET Roger - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis - RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra

Excusés : MM. - BIBOLLET Nicolas - MARTINET Jacky
Mmes BOIVINEAU Myriam - GENON Marie - PEREZ Stéphanie

A été nommé secrétaire de séance : Lionel MELLAN

Objet : Projet d'un bail emphytéotique concernant le lot n°09 de la zone artisanale économique de Randens avec la Communauté de Communes Porte de Maurienne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la propriété et la gestion de la ZAE de Randens ont été transféré à la Communauté de Communes Porte de Maurienne.

Il précise d'autre part, que les services techniques de la commune de Randens sont implantés sur la parcelle cadastrée B 2995, d'une surface de 1 800 m², correspondant au lot n°09 de la zone artisanale de la commune de Randens.

C'est la raison pour laquelle, afin de maintenir l'implantation des services techniques de la commune de Randens sur cette parcelle qu'il convient de signer un bail emphytéotique avec la communauté de communes Porte de Maurienne.

Il propose au conseil de municipal de fixer le loyer de ce bail à 1 euro (un euro) par mois.



Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

- Approuve la réalisation d'un bail emphytéotique de la commune de Val d'Arc avec la Communauté de Communes Porte de Maurienne
- DIT que le loyer mensuel sera fixé à 1 euro (un euro) par mois.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,
José RICO-PEREZ